



PROJET EDUCATIF des Accueils Collectifs de Mineurs d'Oraison

D'après le code de l'action sociale et des familles Article R227-23 à R 227-26

- 1- ORAIISON
- 2- L'ORGANISATEUR
- 3- LES OBJECTIFS EDUCATIFS
- 4- DESCRIPTION DES DIFFERENTS ACCUEILS
DE LOISIRS
- 5- L'ORGANIGRAMME

1- ORAISON

Commune du département des Alpes de Haute Provence.

Population : 6094 habitants

Depuis le 1^{er} janvier 2013, Oraison a intégré la communauté d'agglomération Durance Lubéron Verdon Agglomération (D.L.V.Agglo) composée de 25 communes.

La commune d'Oraison offre de nombreux services : commerces et artisans divers, écoles élémentaire et maternelle, collège, crèche, poste, centre de secours, gendarmerie, médiathèque, école de musique, maison des associations, centre médico-social, épicerie sociale, maisons de retraite, associations sportives et culturelles diverses, skate parc, city stade, 2 stades de football et rugby, piscine municipale, gymnase, dojo, terrain de tennis, hippodrome, plan d'eau, lac de pêche.

2- L'ORGANISATEUR

La ville d'Oraison est l'organisateur.

Les actions mises en place par la politique Enfance et Jeunesse locale ont permis la création de plusieurs services en faveur des familles en gestion directe.

Le changement démographique de la commune nous a obligés à structurer les actions. Nous avons veillé au progrès qualitatif, à la progression quantitative et à garantir une continuité en évitant une multiplication excessive d'activités.

Les enfants et les jeunes sont les adultes en devenir. Accueillir ces enfants et jeunes hors de l'espace familial, c'est créer pour eux un lieu avec des repères en garantissant une sécurité affective morale et psychologique tout en développant leur autonomie, leur sens de la citoyenneté et de la solidarité. L'épanouissement de l'enfant, tant physique que psychologique, est au cœur des préoccupations de nos accueils collectifs de mineurs. Toutes les activités proposées sont basées sur les principes du jeu et du loisir.

La politique municipale d'Oraison en faveur de la jeunesse vise à participer au développement et à l'éducation des enfants.

3- LA VOLONTE EDUCATIVE

L'ambition éducative au sein de nos accueils de loisirs est issue directement des valeurs de l'Education Populaire :

"C'est l'enfant lui-même qui doit s'éduquer, s'élever avec le concours des adultes.

Nous déplaçons l'axe éducatif : la vie de l'enfant, ses besoins, ses possibilités sont à la base de notre méthode d'éducation populaire."

Célestin Freinet

Concrètement nos ambitions sont :

- Permettre à tout individu de s'émanciper tout en veillant à sa sécurité physique et morale, dans le respect des règles en vigueur.
- Faciliter l'apprentissage de la vie en collectivité grâce à l'écoute, l'échange et la compréhension de l'autre.
- Créer des conditions d'éveil à la citoyenneté pour amener l'enfant à se responsabiliser et à mieux respecter son environnement.
- Favoriser le développement et l'autonomie de chaque enfant en tenant compte de ses choix et de ses envies.
- Mettre en œuvre des conditions adéquates pour accueillir des enfants atteints de troubles de la santé ou porteur de handicap.

4- DESCRIPTION DES DIFFERENTS ACCUEILS DE LOISIRS

La municipalité est aujourd'hui organisatrice d'accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 17 ans et désire mettre en place des actions ayant une qualité éducative.

Le service jeunesse de la ville d'Oraison se distingue en trois pôles :

POLE DES 3/6 ANS

Lieu :

École maternelle Henri Matisse
04700 Oraison
Tel : 07.88.38.03.07

Fonctionnement :

ALSH périscolaire : matin et soir : lundi / mardi / jeudi / vendredi

Le matin de 7h30 à 8h35 (l'accueil se fait de 7h30 à 8h20)

Le soir de 16h45 à 18h30 (la sortie se fait à partir de 17h15)

ALSH du mercredi : 7h30 à 18h30

Les enfants peuvent être inscrits toute la journée, que le matin avec le repas ou que l'après-midi avec le goûter.

Accueil :

Le matin : de 7h30 à 9h30.

Le midi : de 13h à 13h30 pour les entrées / sorties.

Le soir : de 17h à 18h30.

ALSH des vacances scolaires : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Le matin, l'accueil se fait de 7h30 à 9h30

Le soir, la sortie se fait de 17h à 18h30

Locaux :

1 restaurant scolaire, 1 salle multi activités, 1salle de classe, 1 préau, 1 cour, 1 dortoir, 1 salle de préparation pour l'équipe d'animation, les salles de classe et la bibliothèque.

POLE DES 6/11 ANS

Lieu :

École élémentaire Léonie Etienne

Quartier Sigare 04700 Oraison

Tel : 06.78.38.70.84

et

Ecole Lucienne Chailan

Avenue Flourens Aillaud 04700 Oraison

Tel : 06.42.91.90.31

Fonctionnement :

ALSH périscolaire : matin et soir : lundi / mardi / jeudi / vendredi

Le matin de 7h30 à 8h20 (l'accueil se fait de 7h30 à 8h10)

Le soir de 16h30 à 18h30 (la sortie se fait à partir de 17h)

ALSH du mercredi : 7h30 à 18h30

Les enfants peuvent être inscrits toute la journée, que le matin avec le repas ou que l'après-midi avec le goûter.

Accueil :

Le matin : de 7h30 à 9h.

Le midi : de 13h à 13h30 pour les entrées / sorties.

Le soir : de 17h à 18h30.

ALSH des vacances scolaires : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Le matin, l'accueil se fait de 7h30 à 9h

Le soir, la sortie se fait de 17h à 18h30

Locaux :

Ecole Léonie Etienne : 1 restaurant scolaire, 3 salles d'activités, 1 préau, 1 terrain de sport, 1 bibliothèque, 1es cours.

Ecole Lucienne Chailan : 2 salles d'activités, 2 cours, 1 préau

POLE DES 11/17 ANS : Centre Municipal de la Jeunesse

Lieu :

Ancienne Ecole Lucienne Chailan

Fonctionnement :

Le périscolaire : mardi et vendredi de 16h à 18h30

Le Mercredi et le samedi : de 13h30 à 18h30

Les vacances scolaires : du mardi au samedi de 13h30 à 18h30 avec des modifications des horaires selon les sorties

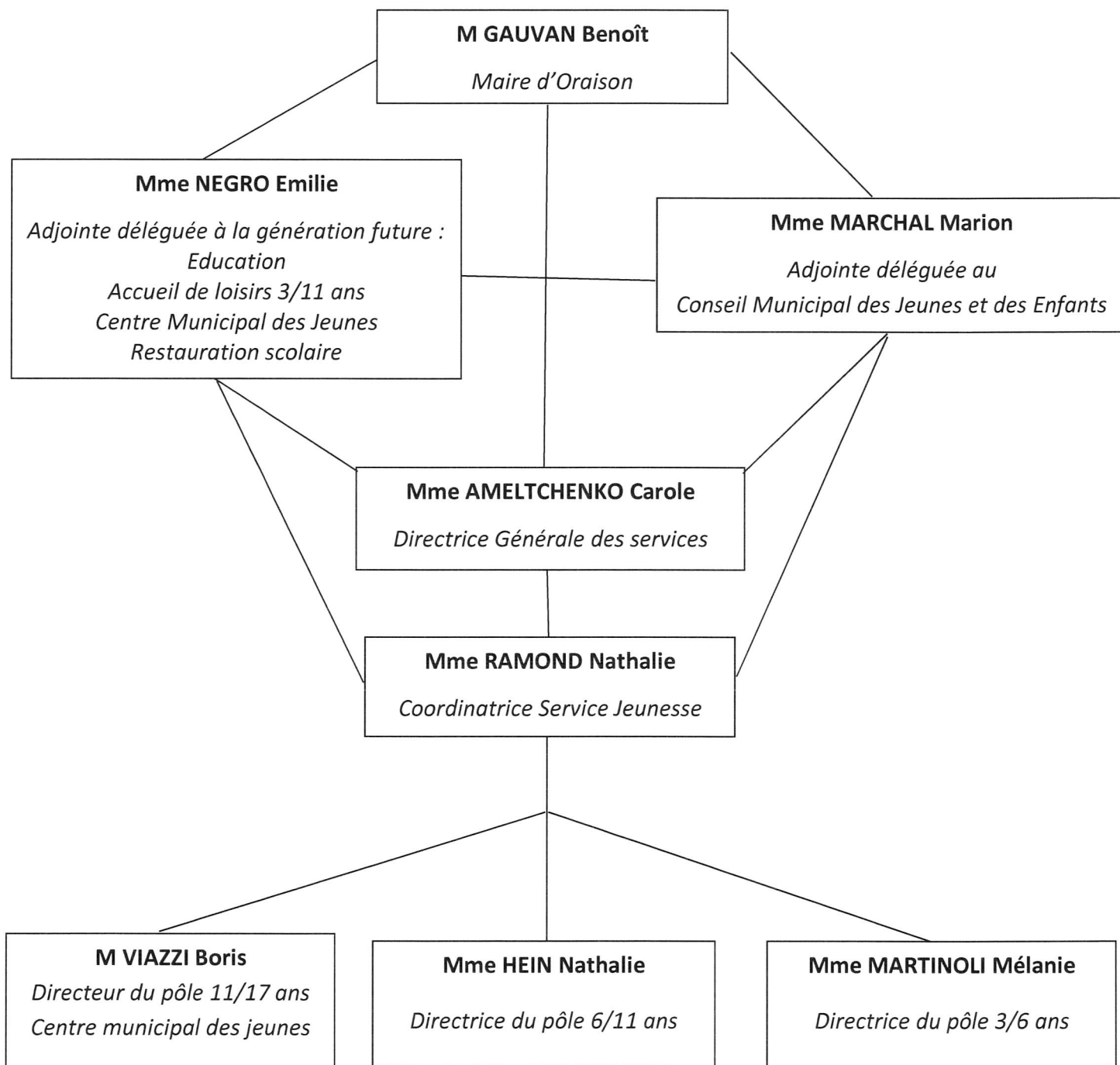
Locaux : 1 salle d'activité, 1 salle avec coin cuisine, 1 salle TV, un coin informatique, 1 bureau, 1 cour

Chaque ALSH dispose de son propre budget et du matériel pédagogique, mobilier adapté, équipements extérieurs ... permettant l'accueil du public en toute sécurité et la mise en place des projets pédagogiques.

Les équipes d'animation de chaque structure sont constituées d'un directeur et d'animateurs diplômés en nombre suffisant pour répondre au taux d'encadrement en vigueur.



5- L'ORGANIGRAMME



Oraison, le 15 Août 2024

Le maire,



M. Benoît GAUVAN